

**1 ASSISTANT
ORIENTATION GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE POLYVALENTE
ET ACTIVITE PARTAGE AVEC MATERNITE DU NORD DE L'ILE
SERVICE DE GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE**

Expériences et compétences exigées

Titulaire en médecine

Médecin spécialiste en Gynécologie-Obstétrique, ancien titulaire en CHU en Gynécologie Obstétrique

Qualification en gynécologie-obstétrique

CH, d'obstétrique ou gynécologie-obstétrique de préférence

Orientation polyvalente en gynécologie-obstétrique et échographie

Fonctions et missions prévues

Activité professionnelle en gynécologie-obstétrique (consultation en chirurgie et obstétrique, consultation échographique, bloc opératoire, soins d'accouchement, participation à l'activité d'urgence)

L'activité est partagée avec la Clinique Hospitalière du Nord de la Nouvelle-Calédonie sur un total de 8 semaines (selon une semaine sur 4) et est répartie (SM) des journées. L'activité de la nuit de nuit soignée, le matin est assurée en service et le logement est assuré dans un logement au Nord de la Nouvelle-Calédonie. La rémunération de cette activité comprendra prime multi sites et un forfait.

Participation au staff de gynécologie-obstétrique

Participation au staff d'obstétrique-gynécologie

Participation à l'ensemble des activités de service y compris la permanence des soins (première assistance chirurgicale)

Participation à l'activité de la salle d'accouchement, de service de grossesse à haut risque et des explorations échographiques

Animation des étudiants scientifiques et de praticiens du service

Conditions de candidature

Conditions générales : les candidats au poste d'assistant doivent :

1. Être de nationalité française, sans réserve des engagements souscrits pour la France et applicable en Nouvelle-Calédonie, ou être ressortissant de l'un des Etats membres de la communauté européenne ou l'Autriche
2. Remplir les conditions requises pour l'exercice de la profession de médecin, ce pharmacien ou de chirurgien-dentiste en Nouvelle-Calédonie
3. Ne pas être l'objet d'une condamnation comportant privation des droits civiques
4. Être en position régulière au regard des lois sur le recrutement de l'Etat et sur le service national
5. Remplir les conditions d'aptitude physique et mentale pour l'exercice des fonctions hospitalières prévues
6. Être âgé à date de clôture principale de procédure de recrutement de 0 à 60 ans, sauf dérogation temporaire éventuelle accordée par le Médecin Inspecteur Territorial de la Santé pour les médecins spécialistes à la demande

Les intéressés ne peuvent faire acte de candidature que sur les postes publiés dans la discipline ou la spécialité correspondant à leurs diplômes.